



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2019-021

PUBLIÉ LE 18 MARS 2019

# Sommaire

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire**

43-2019-03-15-004 - Arrêté modificatif MACD de l'arrêté du 18 janvier 2019 (1 page)

Page 3

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-15-004

Arrêté modificatif MACD de l'arrêté du 18 janvier 2019

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Préfecture  
Direction des services du cabinet  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

**Arrêté modificatif BRECI / 2019-01**  
portant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la Haute-Loire  
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,  
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement;

VU le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté BRECI n°2018-0 du 19 janvier 2019 ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet

**ARRETE**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2018-0 du 18 janvier 2019 est modifié comme suit :

**Article 1er** - La médaille d'argent 2<sup>ème</sup> classe pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Jean-Pierre RABASTÉ – Gendarmerie de la Haute-Loire
- M. Hervé DAVAL – DDSP 43
- M. Eladio PEREZ – DDSP 69
- M. Julien BENSALD – DDSP 69

Le reste est inchangé.

**Article 2** - Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

*Fait au Puy-en-Velay le 15 mars 2019*

Signé : Yves ROUSSET